

INSEAMM CA 14/10/2022
Délibération n°DELIB_11_RH_22_10_14_ORGANIGRAMME

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration
Séance du 14 Octobre 2022**

**ORGANIGRAMME NOMINATIF
DE L'INSEAMM**

Délibération n°DELIB_11_RH_22_10_14_ORGANIGRAMME

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze octobre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 30 septembre 2022.

VU

- Les statuts de l'établissement ;
- La délibération du 16 décembre 2021 DELIB_10_RH_20_12_16_ORGANIGRAMME relatif à l'organigramme de l'EPCC ;

CONSIDÉRANT

L'avis du Comité Technique du 22 septembre 2022,

INSEAMM CA 14/10/2022
Délibération n°DELIB_11_RH_22_10_14_ORGANIGRAMME

Le Président,

EXPOSE

L'EPCC a adopté le 16 décembre 2021 un organigramme nominatif avec une organisation en 4 services et une Direction Générale :

- * Secrétariat général ;
- * École des Beaux-Arts ;
- * Conservatoire à rayonnement régional Pierre Barbizet ;
- * Institut des formations artistiques Marseille Méditerranée :

Au regard de l'évolution des missions et des recrutements, il convient d'adapter l'organigramme pour clarifier les périmètres respectifs des services des Beaux-Arts et du Secrétariat général.

Au sein du secrétariat général, sont ajoutés :

- un service dirigé par un.e ingénieur.e et regroupant 3 bureaux :
 - o Technologies de l'information et de la communication (TIC),
 - o Patrimoine et études,
 - o Hygiène et sécurité

- un département environnement et qualité de vie au travail

Aux Beaux-Arts, la directrice a désormais autorité directe sur le magasin, le service technique et le préparateur des achats / économats, outre les enseignant.e.s et les services constituant précédemment le Service des enseignements, de la recherche et de la vie étudiante.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 14/10/2022
Délibération n° DELIB_11_RH_22_10_14_ORGANIGRAMME

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les modalités relatives à la réorganisation de l'INSEAMM, conformément aux dispositions ci-dessus.

Article 2 : d'approuver l'organigramme nominatif (PJ n°1).

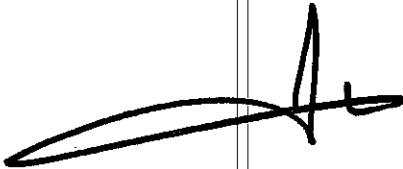
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrage exprimés	18
Votes pour	13
Votes contre	4
Abstentions	1

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 14 Octobre 2022

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20221014-11ORG221014-DE
Reçu le 14/10/2022

